

ce reniement généralisé du sacrifice américain. Nous devons tous œuvrer pour retenir cette critique irréfléchie avant qu'elle cause un tort irréparable à nos deux pays.

**M. Nesbitt:** Monsieur le président, j'interviens de nouveau dans ce débat pour deux raisons. Tout d'abord, c'est que le gouvernement n'a pas répondu à certaines questions qui lui ont été posées à cette étape-ci et à l'étape antérieure du débat. Si, toutefois, on a répondu aux questions que je vais traiter, les réponses étaient vagues ou équivoques. La raison principale—en dépit de ce que peuvent penser les députés ministériels—pour laquelle les différentes étapes de ce débat se sont éternisées c'est que les députés de l'opposition désirent sincèrement vérifier les implications de cette mesure.

Aucun député ici, peu importe son parti, ne voudrait compromettre notre effort militaire. Nous voulons tous assurer la sécurité future de notre pays. Certains d'entre nous s'inquiètent de la voie suivie par le gouvernement. Faute d'obtenir des réponses satisfaisantes aux nombreuses questions soulevées, nous ne pouvons ni approuver ni rejeter cette mesure. Je fais de nouveaux commentaires aujourd'hui avec l'espoir de tirer des réponses du ministre. J'espère vivement que le ministre nous répondra avant que s'achève cette étape-ci du débat.

La seconde raison de ma nouvelle intervention porte sur la manière tactique dont le gouvernement a dirigé l'examen de cette mesure. C'est une question qui préoccupe vivement à la fois les députés et le public. A mon avis, le gouvernement, dès le début, n'a pas bien agi à propos de ce bill, il m'est interdit—et je n'en ai non plus l'intention—de traiter de questions sur lesquelles la Chambre s'est déjà prononcée. Je tiens cependant à évoquer les difficultés que nous avons éprouvées pour obtenir les renseignements nécessaires.

De ce côté, le gouvernement, à mon avis, aurait mieux fait de confier tout d'abord ce bill à un comité, peut-être à l'étape du projet de résolution où on aurait pu examiner cette question. Nous aurions pu connaître alors la nature et la teneur du projet de loi. Ensuite, ce bill, étudié au comité plénier, aurait été une nouvelle fois déféré au comité permanent comme il l'a été après la deuxième lecture.

Les témoignages recueillis au comité de la défense révèlent manifestement qu'une foule de questions sont restées sans réponse. S'il y avait eu deux séries d'auditions, on aurait pu répondre à ces questions restées sans réponse et les tirer au clair.

Mais il n'est plus temps d'y penser maintenant. C'est ce que le gouvernement aurait dû faire, selon moi. Il a pris un parti très étrange: il s'agit, évidemment, de la clôture. Mes amis du côté ministériel pourront dire, je le sais, que ce n'est pas à la clôture que le gouvernement songe en ce moment. Qu'importe l'étiquette, si la marchandise est la même? A certains points de vue, cette nouvelle règle impose une clôture beaucoup plus stricte que l'ancienne, car naguère, la clôture s'appliquait à chaque article du bill, tandis que maintenant, on doit disposer sommairement de tout le bill en beaucoup moins de temps. Il semble fort étrange que le gouvernement ait opté pour ce parti en ce qui concerne ce projet de loi.

Jusqu'à jeudi après-midi dernier, alors que le leader du gouvernement a signifié l'intention du gouvernement d'attribuer une période de temps déterminée au débat, 25 membres de l'opposition officielle ont pris la parole, de même que 29 députés ministériels et favorables au gouvernement à la Chambre. Siégeant à la Chambre depuis assez longtemps, j'ai toujours eu l'impression que si la clôture était appliquée, sous quelque forme que ce soit, c'était parce qu'un groupe prolongeait indûment le débat ou le retardait en pratiquant ce que les députés ministériels appellent parfois une obstruction systématique. Pour mettre les points sur les i, je signale que jusqu'à l'annonce du leader de la Chambre, 29 députés favorables au gouvernement et seulement 25 membres de l'opposition avaient pris la parole. On peut se demander qui recourt à une obstruction systématique.

Il semble en effet très curieux qu'on ait adopté ce genre de méthode. Mais, c'est l'affaire du gouvernement. Ces questions, selon moi, devraient être élucidées. La clôture, quelque forme qu'elle revête, ne devrait être employée que s'il s'agit d'une question très urgente ou très importante. Qui pourrait prétendre que celle-ci ne l'est pas, alors qu'elle est d'une importance primordiale. Cependant, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas urgente. L'autre jour le ministre nous a